



DEL_2025-13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 avril 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 20 mars 2025.

Membres présents : (13) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme JACQUEMARD, M. LEHENOFF, M. MEZUI, Mme TENENBAUM, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. FOUILLOT représentée par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (1) : Mme LECOMTE,

Objet : Élection d'un Vice-Président délégué du CCAS

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, dans son article L.123-6 modifié par la loi du 21/02/2022, prévoit que « le Conseil d'Administration élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions (que le Président) en cas d'empêchement du Vice-Président ».

Il convient donc, pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de procéder à l'élection d'un Vice-Président délégué.

Un appel à candidature est procédé en séance.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

- Votent à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret
- Procèdent à l'élection à l'unanimité de Franck LEHENOFF Vice-Président délégué du CCAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1